

Ce CSE est le premier à se tenir dans la composition issue des élections professionnelles de décembre 2022. FO passe de 4 à 6 sièges.

L'administration prie d'excuser l'absence du nouveau ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, qui devrait assister aux travaux du prochain CSE.

Déclaration liminaire FO :

Alors que le gouvernement Macron-Borne a publié le 30 juillet les décrets d'application de la réforme des retraites, FO réaffirme l'exigence de l'abrogation de la loi et de ses décrets qui augmentent de 2 ans l'âge légal de départ à la retraite, accélèrent le calendrier Hollande/Touraine d'augmentation de la durée de cotisation (43 annuités) et supprime les régimes spéciaux.

La FNEC FP-FO condamne la violence d'Etat qui se déchaîne depuis des mois contre les salariés, les syndicalistes, et la jeunesse... Elle soutient toutes les initiatives contre la répression, en défense des libertés démocratiques et de la justice sociale.

Le président Macron et le ministre Attal ont multiplié en cette rentrée les annonces provocatrices concernant l'Ecole. L'annonce d'interdire le port de l'abaya constitue pour la FNEC FP-FO une mesure de diversion et de division pour détourner l'attention des vrais problèmes et du chaos organisé par le gouvernement. Elle risque de placer les personnels, en particulier de direction, en grande difficulté. Pour FO, « faire bloc pour la Laïcité », c'est agir pour l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de territorialisation et de privatisation de l'Ecole, c'est le respect de la loi de 1905, qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat, lequel ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte (article 2 de la loi de 1905), c'est agir pour le respect du principe « à l'école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés ».

Le président Macron estime également qu'il faudrait que les élèves en difficulté, et donc tout ou partie des enseignants, reprennent le 20 août alors que 2 000 postes d'enseignants sont supprimés lors de cette rentrée scolaire et que, lors du premier quinquennat Macron, 7 900 postes ont été supprimés dans les lycées et collèges.

FO le refuse et revendique deux mois de vacances scolaires d'été et le respect du droit aux congés d'été pour les personnels.

Alors que l'Ecole manque de tout, FO revendique l'arrêt des suppressions de postes, les créations de postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services et se place au côté des personnels, avec souvent parents d'élèves et élus, qui se mobilisent pour la satisfaction des revendications.

Alors qu'on nous parle d'austérité et de rigueur budgétaire et que partout les droits sociaux, les services publics, et les libertés sont attaqués, FO dénonce la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030 soit une hausse de plus de 40%).

Le président Macron et le ministre Attal ne répondent pas aux problèmes qui vont se poser dès cette rentrée et aux revendications urgentes : postes, abrogation du SNU, retrait de la réforme de la voie

professionnelle, abrogation de la loi 3DS, abrogation de la loi Rilhac, remise en cause du droit pour tous les élèves de pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté avec le dogme de l'inclusion systématique...

La FNEC FP-FO dénonce les annonces concernant l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive qui vise à réduire les coûts, à continuer de s'en prendre à l'existence des structures et postes adaptés et aux missions des AESH qui seraient fusionnées avec celles des AED. Elle exige l'abandon de ces mesures, le maintien et le développement de toutes les structures et postes spécialisés.

La FNEC FP-FO prend acte du fait que le ministre ait été contraint de reporter les épreuves de spécialités en juin. Néanmoins, il ne répond pas aux revendications des personnels. Rétablir le premier grade universitaire nécessite l'abrogation de la réforme du baccalauréat, de la réforme du lycée, de Parcoursup et le retour à un baccalauréat national, ponctuel, terminal, anonyme et disciplinaire. Les diplômes nationaux doivent ouvrir droit à la poursuite d'études dans la filière de son choix. La FNEC FP-FO réitère donc aussi la revendication d'abandon de la plate-forme « Mon Master » qui empêche un détenteur de licence sur cinq de poursuivre en Master et qui, comme Parcoursup, a pour conséquence de fournir une clientèle étudiante aux établissements d'enseignement supérieur privés.

Enfin, bien que refusé par la totalité des organisations syndicales, le gouvernement persiste à vouloir passer en force son Pacte qui constitue une nouvelle attaque contre le Statut général et la grille de rémunération des fonctionnaires, et poursuit, avec son pendant le « CNR » et ses projets locaux de « l'Ecole faisons- la ensemble », l'explosion du cadre national de l'Ecole.

Le gouvernement prétend régler le problème des cours non assurés par les remplacements de courte durée tant chronophages qu'inutiles et inapplicables, en remettant à l'ordre du jour la surveillance des élèves par des AED devant des vidéos de cours, et en envoyant les PE en collège. FO ne l'accepte pas et exige le retrait du Pacte massivement rejeté par les personnels.

FO revendique l'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice.

Vœu intersyndical concernant Mayotte

Vœu unitaire présenté par les organisations FSU, UNSA éducation, FneCFP-FO, Sgen-CFDT et FepCFDT, CGT éducation, Snaic, SUD éducation, la Voie lycéenne, la FCPE et la CFTC :

« Mayotte a soif : il faut agir !

Mayotte connaît des problèmes d'approvisionnement en eau sans précédent dont les conséquences sont désastreuses. C'est là le triste résultat d'une insuffisance d'investissements publics pour entretenir les réseaux, garantir l'adduction d'eau potable sur le long terme et prévenir les urgences et défis que lance le réchauffement climatique. La situation à Mayotte en ce mois de septembre est indigne : depuis plusieurs mois, les habitant-es de Mayotte subissent des coupures d'eau. Le 4 septembre, les restrictions se sont aggravées puisque les coupures ont lieu pendant 48h. Après chaque coupure, il faut attendre 12h pour que l'eau soit à nouveau potable. La situation peut encore s'aggraver en attendant que la saison des pluies ne commence dans trois mois.

Les conséquences sur la santé des habitant-es de Mayotte sont insupportables : déshydratation, difficultés pour se laver, développement de maladies...

Des écoles et établissements scolaires ont dû fermer en raison du manque d'eau et en privant les élèves de leur droit à l'éducation. Mais comment enseigner ou apprendre sereinement alors que l'accès aux sanitaires et à l'eau potable fait l'objet de restrictions drastiques ? Nous demandons donc à ce que les écoles et établissements scolaires qui subissent des coupures d'eau restent systématiquement fermés compte-tenu des questions d'enseignement, de sécurité et de santé qui sont engagées dans ces situations.

Malgré les alertes de plusieurs organisations, ces dernières années, les pouvoirs publics n'ont pas cru bon de devoir anticiper la sécheresse en garantissant les infrastructures de production et d'approvisionnement d'eau potable de l'île.

Le CSE interpelle le ministère de l'Éducation nationale afin que toutes les mesures nécessaires de distribution d'eau en quantité suffisante soient déployées pour garantir des conditions sanitaires décentes. Il y va de la sécurité et de la santé de nos élèves, de nos personnels et des habitants de Mayotte.

Par ailleurs, nos organisations soutiennent les collègues du lycée de Saada en droit de retrait depuis lundi pour dénoncer la situation générale mais aussi la rétention d'informations dans cet établissement. Alors que jeudi 7 septembre, l'ARS a prévenu le rectorat et la direction de l'établissement que l'eau dans la région n'était pas potable, la direction a laissé les personnels et les élèves boire toute la matinée les mettant en danger avéré face aux épidémies qui démarrent. »

Pour : 64 (FO, FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CGT, CFTC, Solidaires, CFE-CGC, FCPE, PEEP...)

Contre : 0

Abstention : 13 (APPEL, MEDEF, Régions de France, SPELC...)

NPPV : 0

Vœu proposé par Renouveau lycéen proposant un aménagement de Parcoursup qui supprimerait des paramètres le lycée d'origine

Intervention FO

Force Ouvrière comprend les motivations de ce vœu. Signaler dans Parcoursup les établissements où les candidats ont préparé leur baccalauréat revient à rendre possible un tri social.

Mais FO ne prendra pas part au vote car le baccalauréat Blanquer et Parcoursup ne sont pas amendables.

Nous avons assisté chaque année à de maladroites tentatives de replâtrages : adaptation du calendrier sous prétexte de covid, réintroduction des mathématiques, report des épreuves de spécialités. Ces ajustements ne sauvent en rien la réforme Blanquer. Par exemple, le report des épreuves de spécialités en juin laissera certes plus de temps pour boucler les programmes mais fera reporter toute l'orientation sur le contrôle continu, facteur d'inégalité sociale.

Le vœu proposé s'inscrit dans la perspective d'un nouvel aménagement du baccalauréat Blanquer. Il ne règle aucun des problèmes posés par la réforme.

Pour Force Ouvrière, la seule vraie solution est un retour à un baccalauréat fondé sur des épreuves nationales, disciplinaires, anonymes, ponctuelles et terminales, un baccalauréat premier grade universitaire permettant à chaque bachelier de s'inscrire dans l'université de son choix, et donc la suppression de Parcoursup.

Pour : 53 (FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CGT, CFTC, Solidaires, CFE-CGC, FCPE, FAGE...)
Contre : 6 (CFE-CGC, CFTC, APEL)
Abstention : 13 (SPELC, SIEN-UNSA, SNIA-IPR-UNSA, CPM, APCM, PEEP, MEDEF...)
NPPV : 6 (FO)

Intervention liminaire FO sur l'ensemble des 6 textes qui concernent des diplômes de la voie professionnelle

FO tient à rappeler son attachement à la formation professionnelle dispensée par des PLP dans les établissements scolaires et demande que de nouveaux diplômes nationaux soient créés afin de proposer des formations insérantes, diplômantes pour tous les élèves du CAP au BTS. Les intitulés des diplômes et des formations doivent être en lien avec les métiers auxquels ils préparent afin d'obtenir une meilleure lisibilité des filières professionnelles.

La rénovation des diplômes nationaux, présentée aujourd'hui va dans le bon sens à condition qu'elle ne rajoute pas de la complexité aux formations dispensées par les enseignants.

FO réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et s'oppose à la délivrance de seuls blocs de compétences à la place. Il rappelle son opposition au tout CCF, à l'évaluation par compétences, aux livrets de compétences.

Elle demande l'ouverture de nouveaux diplômes nationaux sur les métiers d'avenir, reconnus dans les conventions collectives.

La création dans tous les LP de parcours du niveau 3 (CAP) au niveau 6 (par la création d'un nouveau diplôme professionnel) pour répondre aux aspirations de la jeunesse d'aujourd'hui.

Il refuse l'adaptation de la carte des formations au service des seuls besoins des entreprises et du marché local de l'emploi à court terme, ce qui sous-tend la fermeture de formations prétendues non-insérantes et la suppression de nombreux postes d'enseignants.

FO exige le retrait total du projet de réforme Grandjean pour empêcher la mise à mort pure et simple à moyen terme de la voie professionnelle sous statut scolaire au profit de formations professionnalisantes, sous l'égide du ministère du Travail.

1. Projet d'arrêté portant abrogation de la spécialité « Art de la cuisine allégée » de mention complémentaire

Pour : 72 (FO, FSU, UNSA, CFDT, SNALC, CFE-CGC, CFTC, FAGE, FCPE, PEEP, MEDEF...)
Contre : 0
Abstention : 2 (Assemblée des départements de France)
NPPV : 3 (Solidaires, Ligue de l'enseignement)

2. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 octobre 2019 portant création de la spécialité « Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Pour : 64 (FSU, UNSA, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FAGE, FCPE, PEEP, APEL, MEDEF...)
Contre : 0
Abstention : 4 (CGT, SNALC)
NPPV : 9 (FO, Solidaires, Ligue de l'enseignement)

3. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « Arts de la cuisine » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Pour : 45 (UNSA, CFDT, CFTC, SPELC, FCPE, PEEP, MEDEF)
Contre : 0
Abstention : 8 (CGT, FAGE)
NPPV : 24 (FO, FSU, SNALC, Solidaires)

4. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « Arts du service et commercialisation en restauration » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Pour : 42 (UNSA, CFDT, CFE-CGC, CFTC, SPELC, FCPE, PEEP, APPEL, MEDEF)

Contre : 0

Abstention : 10 (CGT, FAGE, ...)

NPPV : 25 (**FO**, FSU, SNALC, Solidaires, Ligue de l'enseignement)

5. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Pour : 67 (**FO**, FSU, UNSA, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FAGE, FCPE, APPEL, MEDEF...)

Contre : 0

Abstention : 7 (CGT, SNALC, ...)

NPPV : 3 (Solidaires, Ligue de l'enseignement)

6. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « Cuisine » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Pour : 67 (**FO**, FSU, UNSA, CFDT, CFE-CGC, SPELC, FAGE, FCPE, PEEP, APPEL, MEDEF...)

Contre : 0

Abstention : 7 (CGT, SNALC, ...)

NPPV : 3 (Solidaires, Ligue de l'enseignement)

L'après midi est consacré à la désignation des membres

- de la commission permanente
- de la commission spécialisée des écoles
- de la commission spécialisée des collèges
- de la commission spécialisée des lycées

Enfin a lieu l'élection du représentant du CSE et de son suppléant au CNSER.

FSU - Mme Claire Gueville (titulaire) et M. Simon Bach (suppléant) 30 Voix **élus**

Renouveau lycéen – M. Pierre Obadia (titulaire) et M. Maneck Busch (suppléant) 4 Voix

Abstention 16 Voix

Vote blanc 11 Voix dont **FO**